

31 MAI 2024

À l'attention des médecins de Meurthe et Moselle

- 1) PROJET DE RECHERCHE ANTIBIORESIST-EVAL
- 2) RAPPEL DES MODALITÉS DE SIGNALEMENT DES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
- 3) POSSIBILITÉ POUR LES IDE D'ÉTABLIR DES CERTIFICATS DE DÉCÈS
- 4) PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

Chères consœurs, chers confrères,

Vous trouverez, ci-dessous, des informations qui pourraient vous intéresser :

1) Appel à participation : projet de recherche ANTIBIORESIST-EVAL de l'Université de Lorraine

« Chère Consœur, Cher Confrère,

L'antibiorésistance est une problématique majeure de santé publique et les médecins généralistes sont en première ligne pour prévenir son développement. Pour vous aider à mieux comprendre votre pratique de prescription d'antibiotiques, le **programme AntibioRésist**, mené par l'Assurance maladie Grand Est en partenariat avec, notamment, des médecins généralistes et le Centre régional en antibiothérapie (CRAtb) Grand Est (AntibioEst) a démarré dans la région Grand Est. A ce jour, plus de 1000 médecins généralistes de la région se sont ainsi vus remettre un document présentant de **nouveaux indicateurs de pertinence concernant leurs prescriptions d'antibiotiques** (profil AntibioRésist).

Vous avez reçu votre profil AntibioRésist lors d'une visite d'un délégué de l'Assurance maladie ? Votre avis nous intéresse !

L'Université de Lorraine mène le projet de recherche ANTIBIORESIST-EVAL, en collaboration avec des médecins généralistes, pour étudier la façon dont le programme AntibioRésist est mis en œuvre et la manière dont les médecins généralistes perçoivent le profil et les outils proposés. Les résultats de cette recherche sont importants car ils permettront d'améliorer le programme avant de le proposer à l'ensemble des médecins généralistes s'il fait preuve de son efficacité.

Si vous avez reçu votre profil AntibioRésist, nous vous proposons de participer à cette recherche, lors d'un entretien individuel avec un membre de l'équipe de recherche de l'Université de Lorraine (environ 30 minutes, en visioconférence). Vous trouverez en pièce jointe une notice d'information détaillant le déroulement de la recherche et ses objectifs. Il est important que vous preniez le temps de lire attentivement cette notice afin de vous permettre de décider si vous souhaitez y participer.

A titre de compensation pour le temps que vous pourriez consacrer à cette recherche, vous recevrez une indemnisation d'un montant de 50 euros pour l'entretien individuel.

Si vous êtes d'accord pour participer, merci de renseigner le formulaire en ligne ci-dessous :

<https://enquetes.univ-lorraine.fr/index.php/776172?lang=fr>

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette recherche et restons disponibles pour tout complément d'information.

Pr Nelly AGRINIER

Dr Florence Lieutier

Responsable du Centre Régional en Antibiothérapie du Grand Est - AntibioEst

Pour toute question sur le projet : Aurélie BOCQUIER (aurelie.bocquier@univ-lorraine.fr) »

2)Information de l'ARS GRAND EST : modalités de signalement des maladies à déclaration obligatoire

« La France accueillera entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.

Ce contexte d'internationalisation des échanges et de migration estivale des populations favorise notamment la propagation des maladies infectieuses.

Nous vous rappelons à cette occasion l'importance du dispositif de signalement, auprès des autorités sanitaires, des maladies nécessitant une intervention urgente :

[Liste des maladies à déclaration obligatoire \(santepubliquefrance.fr\)](https://santepubliquefrance.fr)

38 maladies sont à déclaration obligatoire (MDO) : 33 nécessitent à la fois une intervention urgente locale, nationale ou internationale et une surveillance pour la conduite et l'évaluation des politiques publiques alors que 5 MDO font uniquement l'objet d'une surveillance : l'infection par le VIH quel que soit le stade, l'hépatite B aiguë, le tétanos et les mésothéliomes.

Les maladies justifiant une intervention urgente sont à signaler à l'Agence Régionale de Santé dans les conditions fixées à l'[article R. 3113-3](#) « *les signalements sont adressés sans délai par le médecin ou le responsable du service de biologie ou du laboratoire de biologie médicale, public ou privé, aux personnels habilités de l'agence régionale de santé, spécialement désignés par le directeur général de l'agence à cet effet* ».

Vous pouvez retrouver les modalités de déclaration au point focal de l'ARS Grand Est sur le site de l'ARS <https://www.grand-est.ars.sante.fr/alerter-signaler-declarer>

Nous vous remercions vivement de votre vigilance et de votre réactivité. »

3)Possibilité pour les IDE d'établir des certificats de décès

Le décret du 23 Avril 2024 modifiant le décret du 6 décembre 2023 vient d'être publié, vous trouverez, en pièce jointe, les conditions dans lesquelles un infirmier peut être autorisé à établir un certificat de décès.

4)Plateforme numérique SAS

La DGOS, la DNS et l'ANS proposent des webinaires nationaux pour présenter le dispositif du SAS et la plateforme numérique.

Le sujet ?

Une présentation et un échange autour de la plateforme numérique SAS avec l'ordre du jour suivant :

1. Rappel de ce qu'est le dispositif du SAS et la plateforme numérique ;
2. Démonstration de la plateforme numérique SAS et de ses évolutions ;
3. Temps de questions / réponses en présence d'un OSNP et d'un régulateur

Qui est concerné ?

L'ensemble des professionnels de santé souhaitant participer au dispositif du Service d'accès aux soins et prendre en charge des patients orientés par la régulation.

Les dates ?

- Un webinaire le jeudi 27 JUIN de 12h à 13h ; **LIEN DE CONNEXION** :

Rejoindre la réunion maintenant

ID de réunion : 394 092 598 43

Code secret : CTPFpT

- Un webinaire le mardi 2 JUILLET de 12h à 13h ; **LIEN DE CONNEXION** :

Rejoindre la réunion maintenant

ID de réunion : 312 682 267 040

Code secret : qe5AZ7

Vous pouvez joindre l'ARS pour toute question en amont de ces webinaires (03 83 39 29 45)

Bien fraternellement.

**Le Président,
Dr Franck BRESLER**

[Nouveaux questionnaires auxquels vous pouvez participer](#) :

Droit et violence : l'enjeu de la protection des patients et des professionnels de santé [lien](#)

Dépression post-partum chez le père [lien](#)

Prise en charge diagnostique et thérapeutique du psoriasis de l'adulte [lien](#)

Les Mutilations Sexuelles Féminines : Connaissances et rôle des médecins généralistes en France [lien](#)

Prise en charge des patients en situation de surpoids ou d'obésité [lien](#)

[Site internet : https://conseil54.ordre.medecin.fr](https://conseil54.ordre.medecin.fr) - cd.54@ordre.medecin.fr

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)